

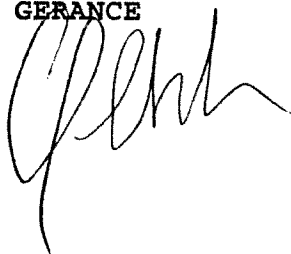
AWG

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 37 Rue d'Antibes c/o Assist'entreprises
06400 CANNES
R.C.S. CANNES B 792 818 148

--oo0oo--

Comptes annuels de l'exercice
Clos le 31 Mars 2022
Approuvés par l'assemblée générale
Ordinaire du 30 Septembre 2022

CERTIFIES CONFORMES
LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. H.', is written over the printed text 'LA GERANCE'.

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/03/2022	Net au 31/03/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 497	2 497		
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	295 000		295 000	295 000
Autres immobilisations financières				
Total	297 497	2 497	295 000	295 000
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnement				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				1 734
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 083		5 083	3 044
Autres créances				
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 382		3 382	44 294
Total	8 465		8 465	49 073
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	321		321	
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total	321		321	
TOTAL ACTIF	306 283	2 497	303 787	344 073

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	Net au 31/03/2022	Net au 31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	215 653	212 608
Résultat de l'exercice	8 805	3 044
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	225 557	216 753
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts	40 838	89 396
Découverts, concours bancaires		
Associés et dettes financières diverses	17 215	20 082
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 929	900
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel		3 139
. Organismes sociaux	6 148	7 370
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 279	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 980	6 070
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	841	363
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	78 229	127 320
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	303 787	344 073

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

AWG

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 37 Rue d'Antibes c/o Assist'entreprises
06400 CANNES
R.C.S. CANNES B 792 818 148

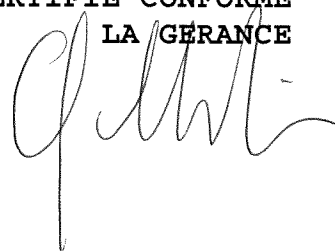
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022
STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

L'Assemblée Générale décide que le bénéfice	
de l'exercice s'élevant à la somme de	8.805 €
sera inscrit au compte report à nouveau de	215.653 €

Pour former un nouveau solde créditeur de	224.458 €

Cette affectation a été adoptée sans changement.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA GERANCE



ANNEXE

Exercice clos le : 31/03/2022

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.